



PM1 - Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Est Odet

AC2 - Site classé : Site côtier de l'Odet

AC2 - Site inscrit : Anse de Penfoul

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

I4 - Poste de BENODET

I4 - LIAISON 63kV N° 2 BENODET-CONCARNEAU
I4 - LIAISON 63kV N° 1 BENODET-CONCARNEAU

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

AC1 - MHc : Chapelle de Perguet sur Bénodet (dans SPR de Bénodet)

AC2 - Site inscrit : Placître de Perguet avec ses arbres et sa clôture

AC1 - MHI péricône délimité des abords : Menhir de Poullquer en Le Trez (PDA 31/08/2017)

AC2 - Site inscrit : Anse de Penfoul

PM1 - Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Est Odet

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

AC4 - Site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)

PM1 - Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Est Odet

PM1 - Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Est Odet

AC2 - Site inscrit : Anse de Penfoul

EL8 - Alignement lumineux actif : Grand chenal de Bénodet : Alignement à 000,5° du feu antérieur de la porte de Combrit Sainte-Marine avec le feu postérieur La Pyramide
EL8 - Alignement lumineux actif : Port de Bénodet : Alignement à 345,5° du feu antérieur Le Coq avec le feu postérieur La Pyramide

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour

VILLE DE BÉNODET

Finistère

Annexes

Plan des servitudes d'utilité publique

Révision générale

Approuvée le : 24 mars 2017

Rendue exécutoire le : 04 avril 2017

Modification n°1

Prescrite le : 27 février 2019

Approuvée le : 26 février 2021

Mise à jour

Par arrêté du maire du 26/01/2022

Futur Proche

aménagement, urbanisme & paysage
Boulevard 2 rue Arvon Bénodet n° 44 02 56 761 - 4416140110000
Agence Bénodet : 4 rue de l'Ardenne 29 230 BÉNODET

- AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits
 - classé
 - inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels
 - classé
 - inscrit
- AC4 : Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
 - Péricône du site patrimonial remarquable de Bénodet (AVAP)
- EL8 : Alignements lumineux et non lumineux (phares et amers)
- EL9 : Servitude de Passage des piétons le long du littoral (bande de 3 mètres)
- I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin)
 - Lignes électriques
 - Poste
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles
 - Zone rouge hachurée
 - Zone rouge
 - Zone orange
 - Zone bleue
- Servitudes d'utilité publique non cartographiées :
 - EL3 : Servitude de halage et de marchepied
 - T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement -> concerne tout le territoire communal

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématisique (ils sont signalés par ...)